

## Whistleblowing

## Plutôt Zorro ou Judas?

La Suisse est méfiante et dure avec les lanceurs d'alerte. Etat des lieux suite à des cas récents

Thierry Déleze

Les *Whistleblowers* ou lanceurs d'alerte sont-ils des traîtres ou des héros? Ni l'un ni l'autre. La réalité est bien sûr plus complexe. Un double constat s'impose cependant: tout d'abord, le cadre légal helvétique est plus dur à leur égard que celui des pays anglo-saxons; ensuite, les lanceurs d'alerte jouissent la plupart du temps d'une bien meilleure image à l'étranger qu'en Suisse. Deux exemples récents révèlent la difficulté de juger les lanceurs d'alerte, et la nécessité de débattre d'un phénomène qui ne va cesser de croître.

Le premier concerne deux ex-employées des services sociaux de la Ville de Zurich. En 2007, sur fond de guerre gauche-droite, elles transmettent à l'hebdomadaire *Weltwoche*, proche de l'UDC, des documents traitant d'abus dans l'aide sociale, fragilisant encore davantage la municipale Verte concernée, déjà fortement sous pression. Licenciées par la Ville, les deux employées sont ensuite acquittées par une juge unique, membre de l'UDC. Celle-ci estima que la divulgation des informations à la presse était le seul moyen pour les deux collaboratrices de se faire entendre. Désavoués, le Ministère public et la Ville font recours avec succès: début janvier, les deux femmes sont condamnées par le Tribunal cantonal zurichois à une peine pécuniaire avec sursis.

### L'ambiguïté d'Elmer

A Zurich, leur cas a provoqué un intense débat. Traïtresses pour les uns, courageuses pour les autres. Elles recevront même le Prix courage, distinction attribuée chaque année par le magazine *Beobachter*. Les deux femmes, qui ont retrouvé du travail (dont l'une dans une entreprise appartenant à Christoph Blocher), n'ont pas fait recours contre la décision du tribunal. Elles ont, en revanche, créé l'association ProCourage, pour davantage de transparence et de courage civil.

Le second cas remonte à une quinzaine de jours, avec le procès, toujours à Zurich, de l'ancien banquier Rudolf Elmer. Personnage ambigu, il finit par tout débattre sur les pratiques offshore de son ancien employeur, la banque privée Julius Bär, et remet à deux reprises, en 2007 et au début de janvier, des documents secrets à WikiLeaks. La presse étrangère le décrit comme celui qui ose défier le secret bancaire et le considère volontiers comme un héros. Le tribunal le condamnera à une peine pécuniaire avec sursis. Dans la foulée, la police l'interpelle à nouveau pour avoir transmis des documents à WikiLeaks. L'affaire est en cours.

### Mauvaise image

Les réelles motivations des lanceurs d'alerte et leurs profils psychologiques sont difficiles à cerner. La frontière entre délation, règlement de comptes et acte citoyen s'avère souvent floue. En outre, ne s'improvise pas *whistleblower* qui veut. Le processus est long. Il peut en résulter une insécurité matérielle, sociale et psychologique (licenciement, pressions, etc.). Certains s'en remettent difficilement (*lire l'encadré ci-contre*). En Suisse, les lanceurs d'alerte ont mal à leur

image. Leur démarche est la plupart du temps associée à de la délation.

Confrontées en premier lieu au phénomène, administrations publiques et entreprises tentent de s'organiser. Secoué par une affaire de corruption de sa caisse de pension, le Canton de Zurich réfléchit à la création, en plus de l'actuel ombudsman, d'une antenne pour informer d'irrégularités constatées. Autrice d'un livre sur les lanceurs d'alerte et la lutte anticorruption, la conseillère communale zurichoise Zora Ledergerber (Verts libéraux) fait figure d'experte dans le domaine. Elle appuie la proposition d'une antenne spéciale, en insistant sur l'importance d'un anonymat garanti, pour préserver au maximum la sphère privée des personnes concernées.

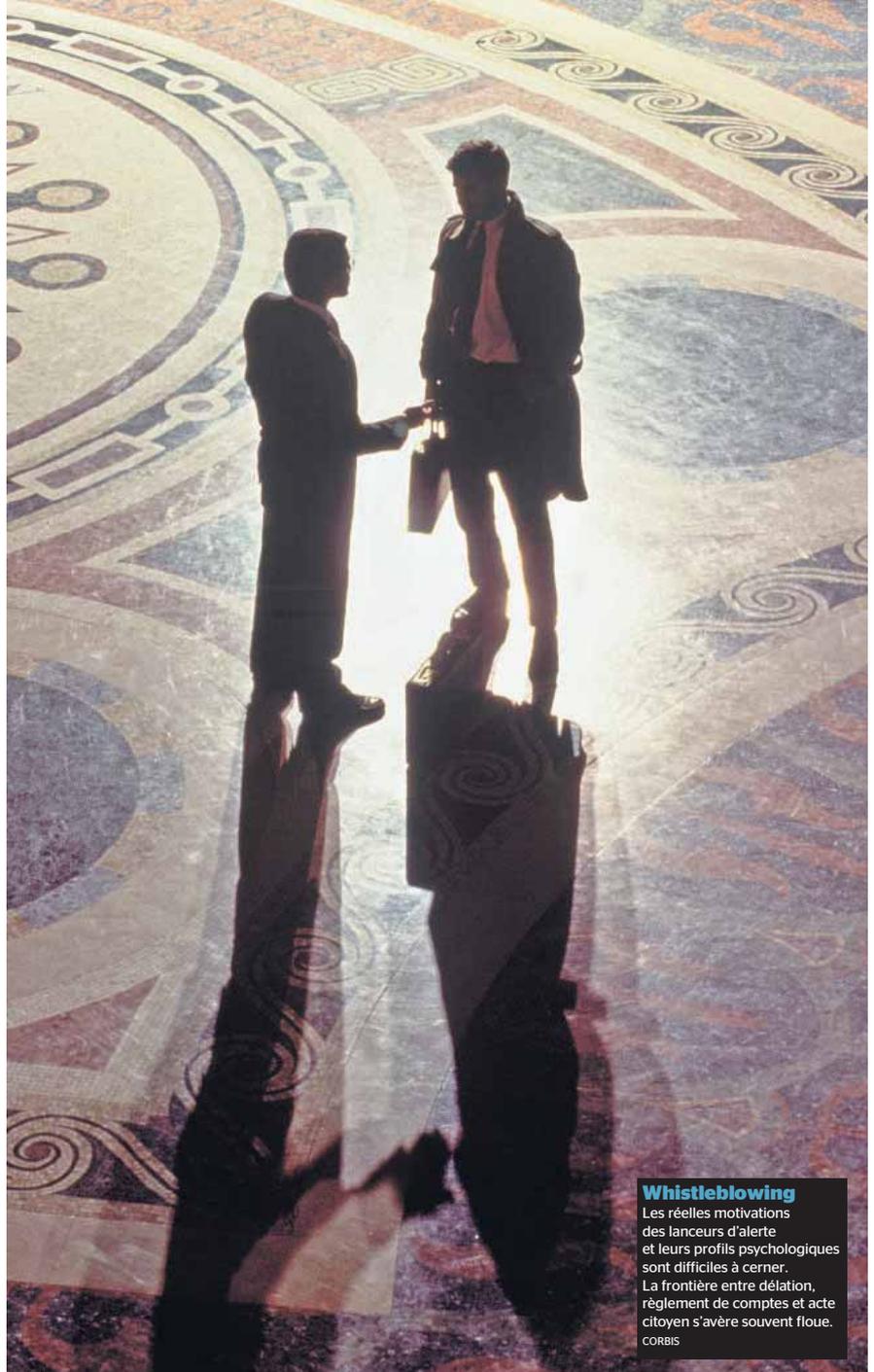
Observateur attentif des entreprises cotées en Bourse, la fondation genevoise Ethos milite pour l'existence de codes de conduite précis, pour une prévention de la fraude économique. «Fondamentalement, les lanceurs d'alerte jouent un rôle positif, à condition que l'objectif soit la dénonciation anticorruption et non pas la calomnie», souligne Simon Perrin, senior analyste chez Ethos.

La fondation suit de près l'évolution des mentalités. Dans une étude à paraître cette année, elle constate que les entreprises du SMI (Swiss Market Index) ont réalisé des progrès en matière de transparence, la plus grande partie d'entre elles ayant pris des mesures internes, avec une politique claire permettant de signaler des cas d'irrégularités (intranet, permanence téléphonique, recours à des sociétés tierces, existence de compliance chiefs, etc.). «Les sociétés cotées ne sont pas obligées d'avoir un code de conduite, mais si elles ne l'ont pas, ou l'appliquent mal, elles s'exposent à des amendes supérieures en cas de corruption», souligne Simon Perrin.

### Sujet tabou

Au niveau légal, les lanceurs d'alerte sont nettement plus exposés en Suisse que dans les pays anglo-saxons, qui valorisent et récompense la pratique du *whistleblowing*. «En Suisse, la mentalité est complètement différente. Le sujet est encore tabou. Les lanceurs d'alerte sont très mal protégés par la loi», déplore Anne Schwöbel, directrice pour la Suisse de Transparency International, qui dispose d'une hotline pour les lanceurs d'alerte. Principal problème: l'absence de protection juridique rend le licenciement d'un *whistleblower* toujours possible. A Berne, un projet de révision du Code des obligations pour prolonger de six à douze mois les indemnités en cas de licenciement jugé abusif vient de sortir de consultation. Il vise notamment à mieux protéger les lanceurs d'alerte.

Le sujet divise fortement. La gauche et les syndicats jugent l'évolution de la loi positive et veulent aller encore plus loin. La droite et les milieux économiques s'y opposent fermement. La bataille s'annonce rude. Pour beaucoup de Suisses, la transparence «à la WikiLeaks» va trop loin. Une transparence sans compromis, trop directe et sans concertation, qui tranche avec la retenue et le consensus helvétiques, sans même parler du secret bancaire. Mais la tendance vers davantage de transparence est irréversible. Le débat n'en sera que plus fort. La Suisse le découvre timidement.



**Whistleblowing**  
Les réelles motivations des lanceurs d'alerte et leurs profils psychologiques sont difficiles à cerner. La frontière entre délation, règlement de comptes et acte citoyen s'avère souvent floue.  
CORBIS

«En Suisse, les lanceurs d'alerte sont mal protégés et le sujet est souvent tabou»

Anne Schwöbel Directrice de Transparency International Suisse

### Des cas célèbres

En 1997, Christoph Meili est simple gardien de nuit pour le compte d'UBS, lorsqu'il découvre des documents sur l'existence de comptes en désherérence des victimes de l'holocauste que voulait détruire la banque. Il les sauve et les remet à une organisation juive, fuit la Suisse qui veut le juger pour violation du secret bancaire et obtient l'asile politique aux Etats-Unis. En 2009, Christoph Melly rentre en Suisse, où il tente, difficilement, de reconstruire une vie normale. En 2008, l'informaticien Jorge Resende est licencié de la RSR après avoir révélé à la presse la découverte chez un cadre

de fichiers pédophiles. Après trois ans de bataille juridique et personnelle, marqués notamment par une grève de la faim, Jorge Resende ne peut réintégrer la RSR mais un accord confidentiel est trouvé entre les deux parties. Employé d'UBS, le gérant de fortune Bradley Birkenfeld dénonce au grand jour une gigantesque fraude fiscale au profit de clients américains. Jugé aux Etats-Unis, il n'y obtient pas le statut de whistleblower et se voit condamné en 2009 par la justice américaine à quarante mois de prison ferme pour conspiration et aide à la fraude fiscale.  
T.D.